

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00528

Numéro SIREN : 837 707 504

Nom ou dénomination : 3 A IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2021 sous le numéro de dépôt 11391

**3A IMMOBILIER**  
**Société par action simplifiée**  
**AU CAPITAL : 2000 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 1030 Avenue de la Condamine**  
**06230 Villefranche-sur-Mer**  
**SIRET : 837 707 504 00010**

11391

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31 AOUT 2021 A 10 HEURES**

L'an deux mille vingt et un,

Le trente et un août,

A dix heures,

Les associés de la **SAS 3A IMMOBILIER**, société par action simplifiée, au capital de 2000 euros, divisé en 200 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la Présidente.

|                                         |                    |
|-----------------------------------------|--------------------|
| Sont présents: Madame Anne Lucie CIRASA | 140 actions,       |
| Monsieur André ALZIARI                  | 60 actions,        |
|                                         | <hr/>              |
|                                         | <b>200 actions</b> |

Madame Anne Lucie CIRASA préside la séance en qualité de **Présidente**.

La Présidente constate, en conséquence, que l'assemblée est régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des actions.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées,
- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

AR H

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du projet de réduction du capital et de rachat des titres,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le projet de réduction du capital social d'un montant de 600 euros, le portant de 2000 euros à 1400 euros.

Cette réduction du capital n'étant pas motivée par des pertes, l'assemblée générale autorise la Présidente à acheter les 60 actions détenues par Monsieur André ALZIARI.

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont la créance est antérieure à la date du dépôt au Greffe du procès-verbal de l'Assemblée pourront former opposition à la décision dans un délai d'un mois à compter du dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent de cette décision.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les actionnaires.

